Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260319-DEL20260310_10-DE

Réf. : DEL20260310-10

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h38, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
M. RIALET Kévin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.
Mme LUCAS Marie-Thérèse, ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain.

ABSENTS (1) :
Mme GICQUEL Lauréline.

Délibération DEL202600310-10 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte financier unique (CFU) du budget assainissement de l'année 2025, à savoir les Informations générales et synthétiques, l'exécution budgétaire, les états financiers et éventuellement les états des annexes.
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
Vu la délibération DEL20231018-66 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Augan ;
Vu le CFU 2025 de la commune d'Augan ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Guénaël LAUNAY, le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Mme Louise ROUAUD » pour assurer la présidence de la séance ;
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260319-DEL20260310_10-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	240 349,16 €	39 869,72€	280 218,88€
	Recettes réalisées	206 200,56€	38 014,49€	244 215,05€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	313 269,72€	39 869,72€	353 139,44€
	Dépenses réalisées	44 668,09€	14 109,21€	58 777,30€
	Restes à réaliser	247 000,00€	0,00€	247 000,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	161 532,47€	23 905,28€	185 437,75€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	72 920,56€	0,00€	72 920,56€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	234 453,03€	23 905,28€	258 358,31€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-247 000,00€	0,00€	-247 000,00€

À l'issue de cette présentation Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
(Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, porte également le pouvoir de Mr Grégory ROGER.)
Madame Louise ROUAUD, adjointe au Maire, fait procéder au vote du CFU 2025.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune d'Augan.
De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260319-DEL20260310_10-DE

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Augan
De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité, (Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 4 abstentions) des membres présents ou représentés :

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Augan
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Guénaël LAUNAY



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 19/03/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 19/03/2026

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260319-DEL20260310_10-DE

